



Information pour la pension alimentaire d un enfant qui vas a l e

Par **alamie**, le **25/12/2014** à **19:15**

mon garçon étudie en soin infirmier il ne vas pas a la session de janvier car il a échouer un cours nous avons un jugement de la cour pour la pension alors je suis tu obliger d avertir mon avocat que mon fils vas manquer une session car la loi dit que quand l enfant vas plus a l école la pension peux être arrêter mes moi il a pas arrêter ses juste pour une session merci